

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE CORSE

SEANCE DU MERCREDI 3 AOUT 2022

Pays de
Balagne

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

L'an deux mille vingt-deux et le trois du mois d'août, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre POLI.

Présents : ACQUAVIVA Stella, CECCALDI Attilius, MARCHETTI François, MASSIANI Jean-Louis, POLI Pierre, SEITE Jean-Marie.

Secrétaire de séance : ACQUAVIVA Stella

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 10		
Présents 6	Absents 4	Excusés 0
VOTE PUBLIC		
Pour 6	Contre 0	Abstentions 0

Délibération n°2022/021

Date de convocation : 28/07/2022

Date d'affichage : 04/08/2022

OBJET : Attribution du
marché de MOE de la voie
verte

Le PETR a lancé une consultation dans le cadre de la réalisation d'une maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement de la tranche n°1 de la voie verte reliant Calvi à l'Île-Rousse, dont le tronçon relie le Parking de Bodri (commune de Corbara) jusqu'à la plage de Sainte Restitude (commune de Lumio).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 452 000 € ht.

Le financement attendu provient de la Collectivité de Corse dans le cadre du programme de relance européen REACT EU qui nous impose la fin des travaux et le paiement avant fin novembre 2023.

Ce marché public à procédure adaptée a été mis en ligne sur le profil acheteur du PETR du Pays de Balagne de la plateforme Dematis (e-marchéspublics.com) le 13 juin 2022. La date limite de réception des offres a été fixée au 13 juillet 2022.

Deux plis électroniques ont été reçus :

- Cabinet Blasini, Jean-Jacques BLASINI, 11 bis avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia
- Coopaname, Pauline MARANINCHI, 3/7 rue Albert Marquet 75020 Paris

Le Président donne lecture de l'analyse des offres.

Le comité syndical, après analyse des offres, et au regard des critères d'attribution, propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre d'infrastructure pour l'aménagement de la voie verte :

A l'entreprise Coopaname, Pauline MARANINCHI, atelier Hamac pour un montant de 63 600 € TTC soit 53 000 H.T.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché d'étude à l'entreprise Coopaname, Pauline MARANINCHI, atelier Hamac pour un montant de 63 600 € TTC soit 53 000 H.T.
- Autorise le Président à signer le marché correspondant et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de ce marché.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200066611-20220803-2022-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2022

Affichage : 04/08/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour extrait conforme.

Fait et délibéré, le 3 août 2022

Le Président, Monsieur Pierre POLI

